

Le SET mandate 5 avocats pour une plainte contre le Togo au BIT

Le Syndicat des Enseignants du Togo (SET) compte porter plainte contre la république Togolaise. L'association des enseignants jugée illégale par les autorités du pays entend donc trainer le Togo devant les juridictions internationales. Pour ce faire, le Secrétaire General du SET a donné mandat, le 28 avril dernier à cinq avocats pour l'examen de la plainte à introduire devant le Comité de la Liberté Syndicale (CLS) du Bureau International du Travail (BIT) sis à Genève en Suisse, contre la République du Togo.

Il s'agit notamment de : 1- Maître Paul Dodji APEVON, Avocat au Barreau de Lomé au Togo, 2- Maître Kokouvi Gamadiko AGBOGAN, Avocat au Barreau de Lomé au Togo, 3- Maître Alexis IHOU, Docteur en Droit, Avocat associé au Barreau de Lille, 4- Maître Raphaël N. KPANDE-ADZARE, Avocat au Barreau de Lomé au Togo et 5- Maître Elom Koffi KPADE, Avocat au Barreau de Lomé au Togo.

Depuis la reprise des grèves en début d'année 2022, plus d'une centaine des membres du SET ont été radiés de la fonction publique pour avoir répondu à plusieurs appels à cessation de travail. Aussi, trois membres influents ont été arrêtés, puis jetés en prison.

Dans son discours à la nation, à l'occasion de la célébration des 62 ans d'indépendance du Togo, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé avait affirmé que face aux attitudes de défiance à l'autorité, de non-respect des textes et de troubles à l'ordre public sont à proscrire, le gouvernement y veillera avec fermeté.

Nous y reviendrons !

**Pour vos annonces publicitaires, contactez Togomedia24, +228
91 06 25 88**

E-mail: togomedia24@yahoo.com